



BILAN DE COMPÉTENCES

REDONNER DE L'ÉLAN À SA VIE PRO



PROGRAMME DE FORMATION

Solenn BOUGAULT

S.BOGAULT@EXPLORAE.FR



06 30 80 12 51



www.explorae.fr



31 rue de la gare
22000 Saint-Brieuc



Qualiopi
processus certifié



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des actions suivantes :
Bilans de compétences

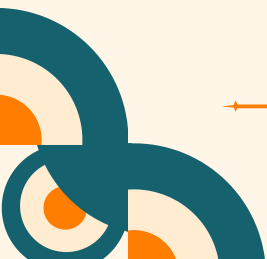
LIV-BC-VO



SOMMAIRE



1. Les objectifs du bilan de compétences	3
2. Les modalités du bilan de compétences	3
3. Le contenu du bilan de compétences Explorae	5
4. Les moyens pédagogiques et techniques	6
5. Tarif et modalités de financement.....	7
6. Notre engagement qualité	8
7. Notre organisme de formation : Explorae	9





I) LES OBJECTIFS DU BILAN DE COMPÉTENCES

Selon l'article L6313-4 du code du travail :

« Les bilans de compétences mentionnés au 2° de l'article L. 6313-1 ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.»

(source : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037385673/).

Le bilan de compétences est l'occasion de
faire le point sur votre situation professionnelle et personnelle,
réfléchir à vos **besoins**,
à ce qui **fait sens** et vous **motive**.

Il s'agit ensuite d'élaborer un projet d'évolution professionnelle et personnelle qui:

- ✓ vous correspond
- ✓ est réaliste
- ✓ est atteignable

A l'issue du bilan de compétences, vous repartez avec un plan d'action pour les prochaines étapes à suivre afin de mettre en œuvre votre projet.

Il vous appartient alors, et à vous seul, de décider de le mettre en œuvre, et quand le faire.

II) LES MODALITÉS DU BILAN DE COMPÉTENCES EXPLORAE

Le bilan de compétences est dédié aux personnes en activité professionnelle, soit :

- > Les salarié.e du secteur privé
- > Les agents du service public (fonction publique d'Etat, hospitalière, territoriale)
- > Les demandeurs d'emploi
- > Les travailleurs indépendants



Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports de formation, répondre aux questionnaires et réaliser les tests. Dans le cas où le/la bénéficiaire ne maîtriserait pas parfaitement la langue française, un test de français pourra être proposé de façon à adapter la méthode d'accompagnement et le déroulement de la prestation.

La durée du bilan de compétences ne peut excéder vingt-quatre heures.

Le bilan de compétences Explorae se déroule de la manière suivante :

Les entretiens

Formule 1 = 19 heures d'entretiens

Formule 2 = 16h d'entretiens

*pour explorer ensemble
votre personnalité, vos motivations et
compétences, et les différentes options
qui s'offrent à vous.*

La préparation

Formule 1 = 5 heures de formation à
distance asynchrone

Formule 2 = 8 heures de formation à
distance asynchrone

*en amont des séances, à l'aide de
documents ressources accessibles sur un
espace numérique partagé.*

La durée totale du bilan de compétences inclut les temps d'entretien (présentiel ou distanciel synchrone) et les temps de travail guidé à l'aide des supports (distanciel asynchrone). Les temps de recherches personnelles et ceux consacrés aux enquêtes- métiers ne sont pas inclus dans la durée totale du bilan de compétences.

Une trace écrite de votre parcours est élaborée au fur et à mesure des séances. Cette synthèse finale vous sera remise à la fin de votre bilan. Elle peut être utile en cas de demande de financement de formation.



III] LE CONTENU DU BILAN DE COMPÉTENCES EXPLORAE

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases réglementaires prévues par l'article R.6313-4 du Code du travail.

- **Phase préliminaire**

La phase préliminaire a pour objet les actions suivantes :

- Analyser votre demande et votre besoin du bénéficiaire
- Déterminer le format le plus adapté à votre situation et à votre besoin
- Définir conjointement la procédure de déroulement du bilan.

- **Phase d'investigation**

La phase d'investigation vous permet :

- Soit de construire votre projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

- **Phase de conclusion**

La phase de conclusion vous permet, au moyen d'entretiens personnalisés, d'effectuer les actions suivantes :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation de votre ou de vos projets professionnels
- Prévoir les principales étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

Cette phase se termine en vous présentant un document de synthèse, établi par l'organisme prestataire. Vous êtes le seul bénéficiaire des résultats détaillés et du document de synthèse.

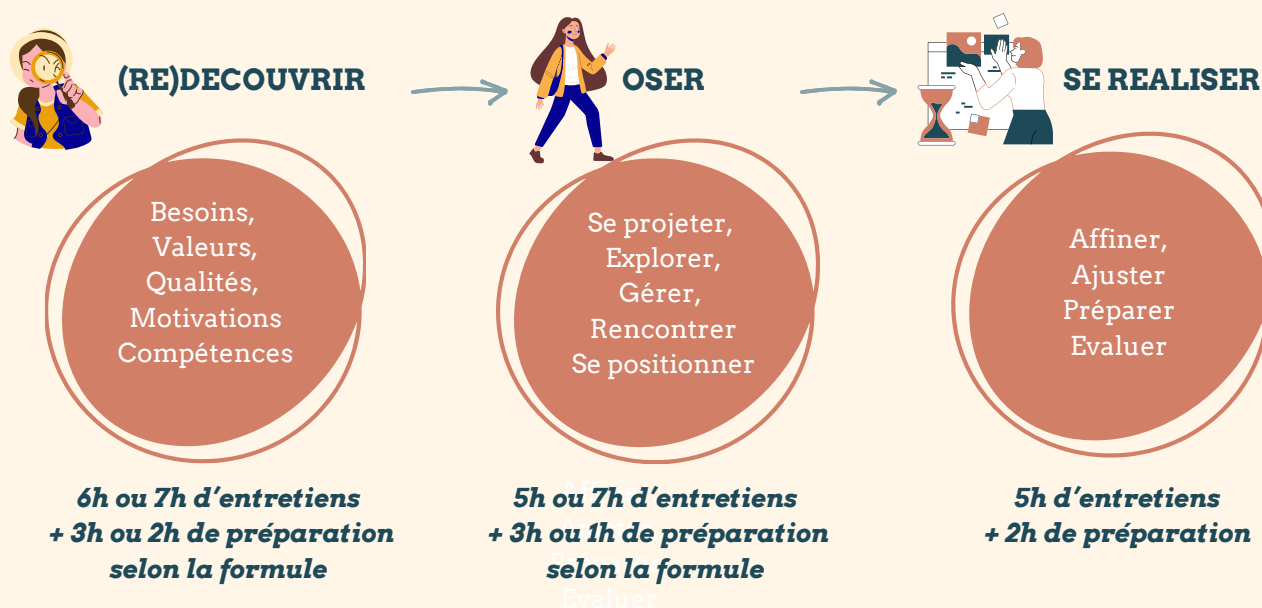
Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Le prestataire doit conserver pendant 3 ans le document de synthèse.

Un entretien de suivi (en présentiel ou distanciel) sera proposé au bénéficiaire 6 mois après la fin de l'accompagnement.



La méthode Explorae est construite autour de trois parties :



IV) LES MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Au cours du bilan de compétences, divers outils seront utilisés et adaptés selon les besoins du/de la bénéficiaire :

- Questionnaires d'auto-évaluation
- Cartes-outils de connaissance de soi
- Questionnements
- Tests spécialisés : profil professionnel, personnalité,
- Apports de connaissances
- Fiches-métiers

Nous mettons à votre disposition des moyens techniques récents et complets.

Pour les séances en présentiel, vous serez accueillis dans les locaux d'Explorae, disposant :

- D'une salle d'attente
- De toilettes
- D'un bureau individuel

Avec la convocation est joint le plan d'accès à nos locaux. Pour les formations à distance :

- Utilisation des outils: Zoom ou Teams pour les séances en distanciel
- Mise à disposition de ressources pédagogiques par mail ou par plateforme One drive ou Notion

V) TARIF ET MODALITÉS DE FINANCEMENTS

Votre bilan de compétences peut être pris en charge financièrement.
Les dispositifs diffèrent selon votre statut.

Votre statut	Salarié.e du secteur privé	Salarié du secteur public	Demandeur d'emploi	Travailleur indépendant
Dispositif.s de prise en charge possible.s	- CPF - Employeur - Financement personnel	- CPF avec autorisation de l'employeur - Employeur (selon statut) - Financement personnel	- CPF - France Travail - Financement personnel	- CPF - OPCO - Financement personnel

• Dans le cadre du CPF :

Le bilan est financé par l'argent dont vous disposez sur votre CPF. Pour connaître le montant de cette somme, rendez-vous sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires. Lorsque vous utilisez le CPF pour un bilan réalisé hors temps de travail, votre employeur n'a pas à être informé.

Lorsque vous utilisez votre CPF pour un bilan réalisé en tout ou partie pendant le temps de travail, vous devez demander l'accord préalable de votre employeur.

A compter de la réception de votre demande, votre employeur dispose d'un délai de 30 jours calendaires pour vous donner sa réponse.

Le décret du 29 avril 2024 a fixé de nouvelles obligations pour l'utilisation du CPF à compter du 2 mai 2024. Une participation forfaitaire obligatoire de 100 € avait été mise en place pour les personnes souhaitant utiliser leur compte personnel de formation.

Le décret du 30 mars 2026 relève son montant à 150 €. Cette hausse s'applique pour toute demande de souscription à une action de formation éligible au CPF intervenant à compter du 2 avril 2026.

- **Dans le cadre du plan de développement des compétences, ou d'un congé de reclassement :**

Le coût du bilan de compétences est à la charge de votre employeur. Un devis vous est alors transmis par voie électronique, qu'il vous appartient d'envoyer à votre employeur. Celui-ci peut prendre en charge tout ou partie du montant de la formation. En cas de prise en charge partielle, le/la bénéficiaire peut compléter par son CPF.

- **Dans le cadre d'un auto-financement :**

Vous prenez en charge personnellement le coût du bilan de compétences, selon les modalités convenues avec le prestataire.

- **Dans le cadre de France Travail**

Pendant votre période de chômage, que vous soyez indemnisé ou non, vous pouvez demander à votre conseiller France Travail à bénéficier d'un bilan de compétences.

TARIFS :

Bilan de compétences Formule 1 : 2050€ (19h d'entretiens, durée totale 24h),
Formule 2 : 1750€ (16h d'entretiens, durée totale 24h)

5) NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ

En tant que prestataire d'actions concourant au développement des compétences mentionnées à l'article L. 6313-1, Explorae est certifié QUALIOPi en date du 15/07/2024 au titre de la catégorie Bilan de compétences.

Nous nous engageons à ce titre à satisfaire aux 7 critères qualité de la formation professionnelle :

- 1° Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ;
- 2° L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations ;
- 3° L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;
- 4° L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;
- 5° La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
- 6° L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel ;
- 7° Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

6) NOTRE ORGANISME: EXPLORAE

Solenn Bougault :

-Dirigeante

-Formatrice

Solenn est animée par la transmission et la pédagogie depuis plus de vingt-cinq ans. C'est d'abord auprès des adolescents et au sein de l'Education Nationale qu'elle anime, organise, transmet, et cherche constamment à renouveler ses méthodes pédagogiques.

En 2018, elle se forme à la pédagogie de la libre motivation au sein de l'Académie des Projets de vie, à Angers.

Inspirée notamment de la pédagogie de projet et de l'approche globale de la personne, il s'agit d'accompagner autrui à identifier et exploiter son potentiel, développer sa compétence à faire ses choix en toute autonomie et cohérence avec soi-même.

C'est alors que Solenn ose passer à l'action : devenir entrepreneure, pour diffuser ces principes au plus grand nombre. L'accompagnement individuel lui offre l'occasion d'être au plus près des besoins exprimés, et d'exploiter toute sa palette de méthodes et d'outils.

Rapidement, le sens du collectif et de la transmission l'amène à reprendre également des activités pédagogiques de groupes : ateliers pour jeunes et formations pour adultes.

La question de la posture relationnelle pour les professionnels est l'un de ses thèmes de prédilection. Passionnée par de multiples sujets humanistes, et insatiable curieuse, elle développe constamment ses connaissances et compétences en neurosciences, pédagogie, psychologie, sociologie.

Sa conviction :

Les compétences et l'efficacité professionnelles sont indissociables de la qualité relationnelle construite avec les autres et avec soi-même.

Son objectif :

Faciliter le développement des compétences psycho-sociales (ou Soft Skills), levier de bonne santé des organisations et de leurs membres.

Solenn aborde donc ses formations par une posture profondément ouverte, modeste, innovante, conviviale et ancrée.



COORDONNEES DE L'ORGANISME DE FORMATION

**Explorae - Solenn Bougault est un organisme de formation
enregistré sous le numéro 53220903622,
auprès du préfet de la région Bretagne.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.**

Le numéro SIREN de l'organisme de formation est 853 583 672 00011.

Le siège social est situé 42 rue de la Côte au Roux, 22190 Plérin

**Contact :
06 30 80 12 51
s.bougault@explorae.fr**

